

L'expression des besoins en emplois et en qualifications des personnels de la filière soignante

Janvier 2005

Remerciements

Cette étude a été réalisée grâce à l'implication active des différentes fédérations et de leurs établissements adhérents.

Le temps consacré, par les établissements pour compléter le questionnaire et par les représentants des fédérations dans le cadre du groupe de travail, a largement contribué à la qualité des résultats de cette étude.

Présentation de l'étude	p 7
Description de la filière soignante	p 9
1. <i>Les effectifs par métier</i>	p 9
2. <i>La structure par sexe et par âge</i>	p 10
3. <i>Les créations nettes de postes budgétaires en 2003</i>	p 12
4. <i>Les mouvements de personnel en 2003</i>	p 12
5. <i>Les points clés</i>	p 15
Les besoins futurs en main-d'œuvre	p 17
1. <i>Estimation du nombre de départs en retraite</i>	p 17
2. <i>Les créations et suppressions de postes</i>	p 18
3. <i>Les mouvements inter-régionaux</i>	p 19
4. <i>Synthèse : les besoins en emploi</i>	p 19
Pour aller plus loin	p 21
1. <i>L'offre de formation</i>	p 21
2. <i>Rapprochement offre de formation et besoins en emplois</i>	p 21
Annexes	p 23
<i>Annexe 1 : Déroulement chronologique de l'enquête</i>	p 24
<i>Annexe 2 : Les taux de réponse</i>	p 25
<i>Annexe 3 : La répartition des effectifs par métiers et l'évolution 2002-2003</i>	p 26

Sommaire

<i>Annexe 4 : La répartition des salariés par métier, activité principale, statut et taille de l'établissement</i>	p 27
<i>Annexe 5 : La répartition des effectifs par tranche d'âge</i>	p 28
<i>Annexe 6 : Les créations de postes en 2003</i>	p 29
<i>Annexe 7 : Les mouvements de personnels en 2003</i>	p 30
<i>Annexe 8 : Les difficultés de recrutement</i>	p 31
<i>Annexe 9 : Principales caractéristiques par métier</i>	p 32
<i>Annexe 10 : Méthode de redressement</i>	p 33
<i>Annexe 11 : Les créations de postes de 2004 à 2013 en ETP</i>	p 34
<i>Annexe 12 : Les migrations : régions d'accueil et régions d'origines par PCS</i>	p 35
<i>Annexe 13 : Les migrations : âges de départ et âges d'arrivée par PCS</i>	p 36
<i>Annexe 14 : Signification des sigles</i>	p 37
<i>Annexe 15 : Liste des membres du groupe de travail</i>	p 38

Avertissement

La présente étude porte sur les besoins en matière d'emplois et de qualifications des personnels de la filière soignante tels qu'exprimés par les employeurs des professionnels concernés en région Bretagne, au printemps 2004. Le questionnaire, renseigné par les employeurs, intéresse les années 2004 et 2005. Une projection des résultats enregistrés a été réalisée pour le moyen terme (2006-2009).

Les besoins exprimés par les employeurs dans le cadre de cette étude sont, bien entendu, étroitement liés au contexte dans lequel se développent leurs activités. Ils tiennent compte, en particulier, des perspectives d'évolution des financements et des effectifs qu'ils sont en mesure d'appréhender, au moment de l'enquête, en leur qualité de gestionnaires et compte tenu des engagements dont ils peuvent se prévaloir.

En ce sens, la présente étude, pour importante qu'elle soit dans l'approche des besoins à couvrir en région Bretagne, n'a pas vocation à traduire :

- l'ensemble des besoins à couvrir en application des politiques définies par les autorités responsables de l'organisation sanitaire et sociale ;
- la globalité du besoin de formation : elle illustre simplement la façon dont le dispositif de formation peut être mobilisé, entre autres, pour satisfaire les besoins de recrutement et de qualification évalués sur la base des données de l'enquête.

Elle constitue, toutefois, une première contribution à la réflexion préparatoire à l'élaboration des schémas régionaux des formations et de l'organisation sanitaire et sociale.

Présentation de l'étude

L'Etat (représenté par la DRASS et la DRTEFP), le Conseil Régional, les organisations professionnelles concernées (UHNO, FHPB, URIOPSS, URASSAD, FNARS, ADMR, SYNERPA, UNIFED, URCCAS) ainsi que, en leur qualité de gestionnaires d'activités relevant de ce secteur, les Conseils Généraux de la région ont conclu, en 2002, un contrat d'objectifs régional intéressant l'emploi et la formation dans le secteur sanitaire et social.

Le comité de pilotage de ce contrat, lors de sa réunion en date du 14 novembre 2003, a décidé d'améliorer et d'anticiper l'appréhension des besoins des employeurs de professionnels de la filière infirmière pour préparer les évolutions futures des métiers concernés.

A cet effet, il a confié au GREF de Bretagne (GIP Relation Emploi-Formation) le soin de procéder à une enquête (financée par le Conseil Régional et la DRASS) sur les emplois de la filière auprès de tous les employeurs de celle-ci, en région Bretagne, et de restituer lors du comité de pilotage du mois d'octobre 2004 les résultats de cette étude. Ainsi, le 18 mars 2004, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des établissements des secteurs sanitaire, social et médico-social de Bretagne. Ces établissements avaient la possibilité de renseigner le questionnaire par voie électronique, directement sur le site du GREF Bretagne ou, le cas échéant, de le faire parvenir renseigné par voie postale. Le déroulement chronologique de l'enquête est présenté en annexe 1 page 24.

Champ de l'étude

Le champ de l'étude concerne les établissements du secteur sanitaire, social et médico-social et les personnels de la filière soignante. Les infirmiers exerçant en profession libérale, ainsi que les personnels travaillant dans d'autres secteurs d'activité (établissements scolaires, industrie, ...) n'ont pas été enquêtés. Néanmoins, leurs effectifs ont été pris en compte pour estimer les besoins en emplois et en formations à l'horizon 2009.

Le scénario retenu pour cette estimation est celui d'un rapport constant entre :

- d'une part, le nombre d'infirmiers libéraux et les infirmiers salariés,
- d'autre part, le personnel des établissements du champ de l'étude (établissements du secteur sanitaire, social et médico-social) et hors champ (établissements scolaires, industrie...).

Le taux de réponse

Sur les 1 272 établissements auxquels l'enquête a été envoyée, 847 ont répondu, soit un taux de réponse de 66,6%.

Sur ces 847 établissements, 585 sont concernés par l'enquête et ont retourné le questionnaire, soit directement sur le site Internet (57,9%), soit par voie postale (42,1%). Les 262 autres établissements nous ont fait savoir qu'ils n'employaient aucun personnel couvert par l'enquête.

Les taux de réponse par fédération, activité principale, statut et département sont présentés en annexe 2, page 25.

La représentativité de l'échantillon

Selon le test statistique du Chi2⁽¹⁾, l'échantillon des établissements ayant répondu à l'enquête est représentatif de la population totale au regard de la taille des établissements, de leur statut (public, privé à but non lucratif, privé à but lucratif), de leur catégorie (centre hospitalier, maison de retraite, foyer logement, service de soins à domicile...), et également au regard de leur situation géographique, aussi bien au niveau du département que du pays.

L'enquête est basée sur un échantillon d'établissements, dont on ne connaissait pas la structure des effectifs par métier. L'objectif était d'atteindre le meilleur taux de réponse possible de la part des établissements, et non pas forcément d'être représentatif du nombre de salariés présents dans ces établissements, c'est pourquoi la représentativité est calculée par rapport au nombre d'établissements et non pas aux effectifs.

⁽¹⁾ Le test du Chi2 permet de tester la représentativité de l'échantillon au regard de différentes variables. On calcule ainsi les effectifs théoriques pour chaque modalité de la variable, en appliquant les pourcentages observés sur la population de départ. La statistique du Chi2 est ensuite égale à : Somme ((effectifs théoriques - effectifs observés)²/effectifs théoriques), puis cette valeur est comparée à celle lue dans la table statistique de la distribution du Chi2 pour un risque d'erreur de 1%. Si la valeur calculée est inférieure à celle lue dans la table, l'échantillon est représentatif au regard de la variable considérée.

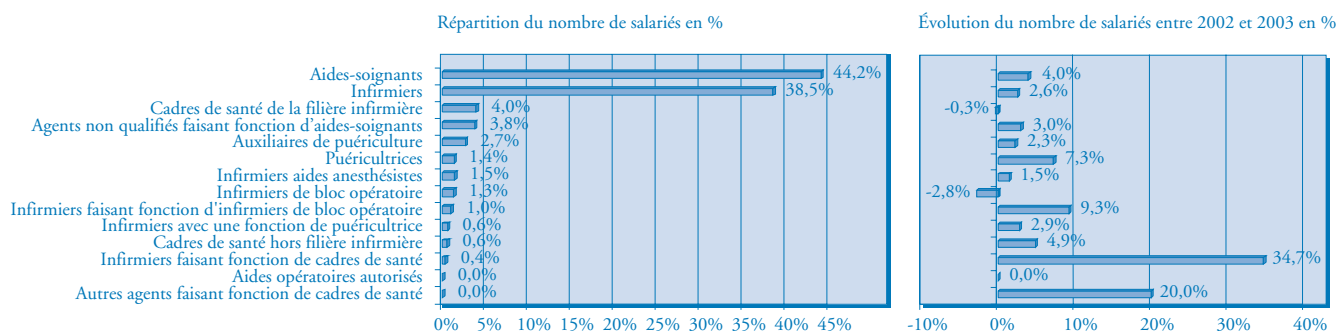
Description de la filière soignante

La première partie de cette étude, réalisée à partir des résultats de l'enquête, s'intéresse aux salariés de la filière soignante, c'est-à-dire aux infirmiers, infirmiers de bloc opératoire (IBODE), infirmiers faisant fonction d'infirmiers de bloc opératoire, infirmiers aides-anesthésistes (IADE), infirmiers avec une fonction de puéricultrice, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, aides-opérateurs, aides-soignants, agents non qualifiés faisant fonction d'aides-soignants, cadres de santé de la filière infirmière, cadres de santé hors filière infirmière, infirmiers faisant fonction de cadres de santé et autres diplômés d'État faisant fonction de cadres de santé.

Au 31 décembre 2003, cette filière soignante en Bretagne compte près de 40 000 salariés, soit 50,7% de l'ensemble des salariés présents dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. La suite de l'étude présente les différentes caractéristiques de ces personnels soignants.

1- Les effectifs par métier

Répartition et évolution des effectifs par métier



Les métiers d'infirmiers et d'aides-soignants regroupent à eux seuls 82,7% des effectifs de la filière soignante (et 41,9% de l'effectif total). Viennent ensuite les cadres de santé de la filière infirmière (4,0% de la filière soignante), les agents non qualifiés faisant fonction d'aides-soignants (3,8%) et les auxiliaires de puériculture (2,7%). L'effectif d'infirmiers faisant fonction de cadres de santé, d'aides opératoires autorisés et d'autres diplômés d'État faisant fonction de cadres de santé est relativement faible.

Entre 2002 et 2003, le nombre de salariés de la filière soignante augmente de 3,2%, hausse supérieure de quasiment 1 point à celle observée tous métiers confondus sur les établissements de la filière (+2,3%). Cette augmentation est également supérieure à celle observée entre 2002 et 2003 pour l'ensemble des salariés bretons (+0,8% tous secteurs confondus et +1,7% dans le secteur tertiaire) et à celle constatée sur l'emploi salarié privé entre 2002 et 2003 (+0,9%) (source : INSEE - estimations d'emploi).

Le nombre d'infirmiers de bloc opératoire baisse de 2,8% entre 2002 et 2003. Cette baisse peut s'expliquer en partie par un manque de personnel spécifiquement qualifié pour cette fonction. En effet, certains infirmiers qui travaillent dans les blocs opératoires ne sont pas formés à ce type de poste. La durée de la formation ayant été portée à 18 mois, les établissements hésitent à financer ces formations plus longues et plus coûteuses, et les taux de remplissage affichés restent faibles. Ceci explique également la hausse importante du nombre d'infirmiers faisant fonction d'infirmiers de bloc opératoire (+9,3%).

Le nombre de cadres de santé de la filière infirmière reste quant à lui relativement stable (-0,3%). Tous les autres postes présentent une augmentation des effectifs, hausse relativement élevée pour les puéricultrices (+7,3%) et les cadres de santé hors filière infirmière (+4,9%). Pour plus de détails sur ces chiffres, se référer à l'annexe 3 page 26.

72,7% des salariés de la filière soignante exercent leur profession dans des établissements de plus de 500 salariés, 11,6% dans des structures de 50 à 199 salariés, 8,4% dans celles de 200 à 499 salariés, 6,6% dans celles de 10 à 49 salariés et 0,7% dans celles de moins de 10 salariés.

81,2% des salariés de la filière soignante travaillent dans des établissements sanitaires, 17,6% dans le médico-social et 1,2% dans le social. De même, 82,5% exercent dans des structures du secteur public, 13,2% dans le privé à but non lucratif et 4,3% dans le privé à but lucratif.

Cependant, cette répartition selon l'activité, le statut et la taille de la structure diffère en fonction du métier exercé (voir annexe 4, page 27). Ainsi, les infirmiers sont sur-représentés dans le sanitaire, dans le public et dans les établissements de 500 salariés et plus. A l'inverse, ce sont les aides-soignants qui sont sur-représentés dans le social et le médico-social, dans le secteur privé à but non lucratif et dans les établissements de plus petite taille. A noter également la part importante des infirmiers spécialisés (infirmiers de bloc opératoire, faisant fonction d'infirmiers de bloc opératoire, aides-anesthésistes et infirmiers avec une fonction de puéricultrice) dans le domaine sanitaire.

Les aides opératoires sont, quant à eux, de par leur statut, tous comptabilisés dans des structures sanitaires privées à but lucratif. Le secteur privé à but lucratif rassemble également une part importante d'infirmiers faisant fonction d'infirmiers de bloc opératoire.

Les structures ayant une activité sociale emploient plus d'auxiliaires de puériculture et d'agents non qualifiés faisant fonction d'aides-soignants que les autres structures, le métier d'infirmier ayant une place moindre dans ces structures.

Évolution des effectifs selon l'activité principale, le statut et la taille des structures

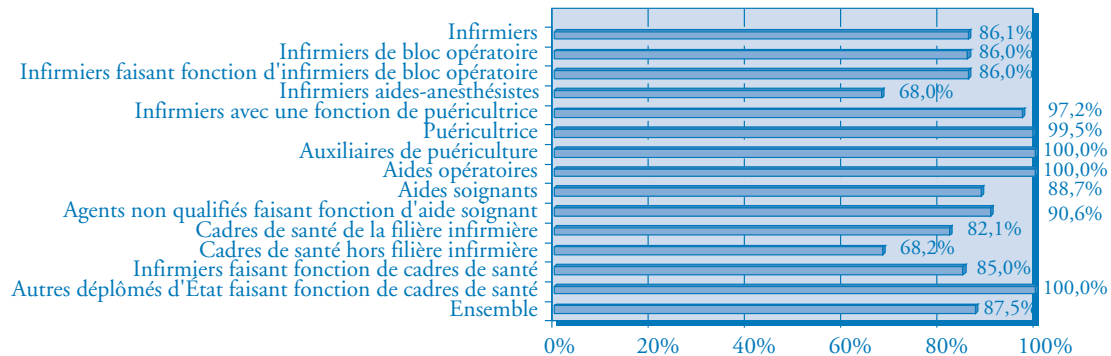
Evolution 2002-2003	
Activité principale	
Sanitaire	+2,3%
Sociale	+3,3%
Médico-sociale	+7,7%
Statut	
Public	+3,2%
Privé à but non lucratif	+4,2%
Privé à but lucratif	+0,8%
Taille	
De 1 à 9 salariés	+10,1%
De 10 à 49 salariés	+8,7%
De 50 à 199 salariés	+6,3%
De 200 à 499 salariés	+1,1%
500 salariés et plus	+2,5%
Ensemble	+3,2%

La hausse des effectifs de la filière soignante a été beaucoup plus importante dans le domaine médico-social (+7,7%) que dans le sanitaire (+2,3%) ou dans le social (+3,3%). Ceci peut s'expliquer en partie par le développement des services de soins à domicile, ainsi que par la montée en charge de la réforme de la tarification dans les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et les SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile).

De même, cette hausse est plus forte dans les secteurs privé à but non lucratif (+4,2%) et public (+3,2%) que dans le secteur privé à but lucratif (+0,8%). Enfin, ce sont essentiellement les petites et moyennes structures qui ont augmenté leurs effectifs entre 2002 et 2003, avec des hausses de 10,1% pour les structures de 1 à 9 salariés et de 8,7% pour celles de 10 à 49 salariés, contre une augmentation de 2,5% dans les établissements de 500 salariés et plus.

2- La structure par sexe et par âge

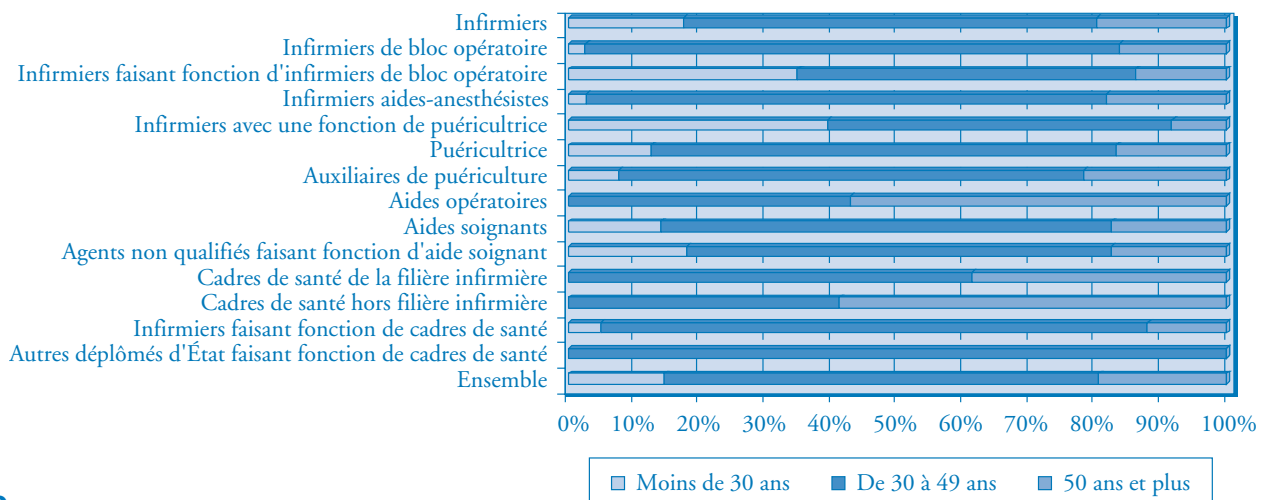
La part des femmes dans les différents métiers



Les métiers du domaine sanitaire et social sont fortement féminisés : les femmes représentent 87,5% de la filière soignante. Ce pourcentage atteint même les 100% pour les auxiliaires de puériculture, les aides opératoires et les autres

diplômés d'État faisant fonction de cadres de santé, et 99,5% pour les puéricultrices. Les hommes sont plus nombreux sur les postes d'infirmiers aides anesthésistes, où leur part atteint 32,0%, et de cadres de santé hors filière infirmière (31,8%).

Répartition des effectifs par tranche d'âge selon le métier



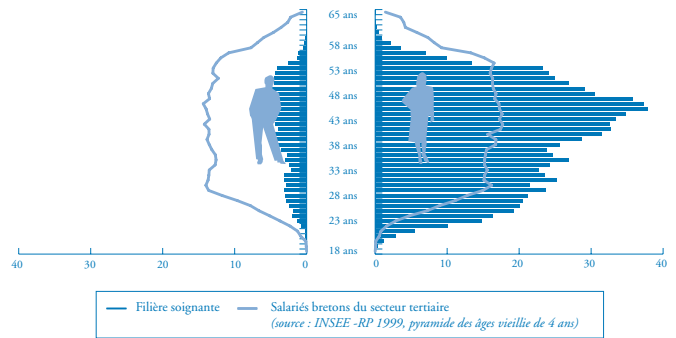
La moyenne d'âge des effectifs de la filière soignante est de 40,8 ans, supérieure à la moyenne d'âge constatée sur les salariés bretons du secteur tertiaire au recensement de 1999 (39,1 ans). 14,7% des salariés de la filière soignante ont moins de 30 ans, 65,9% ont entre 30 et 49 ans et 19,4% ont 50 ans ou plus.

Les métiers qui regroupent le plus de salariés de moins de 30 ans sont ceux d'infirmiers avec une fonction de puéricultrice (39,4%), d'infirmiers faisant fonction d'infirmiers de bloc opératoire (34,9%), d'agents non qualifiés faisant fonction d'aides-soignants (18,1%) et d'infirmiers (17,5%). A l'inverse, les postes de cadres de santé et d'aides opératoires affichent une part élevée de salariés de 50 ans et plus et ne comptent aucun salarié de moins de 30 ans.

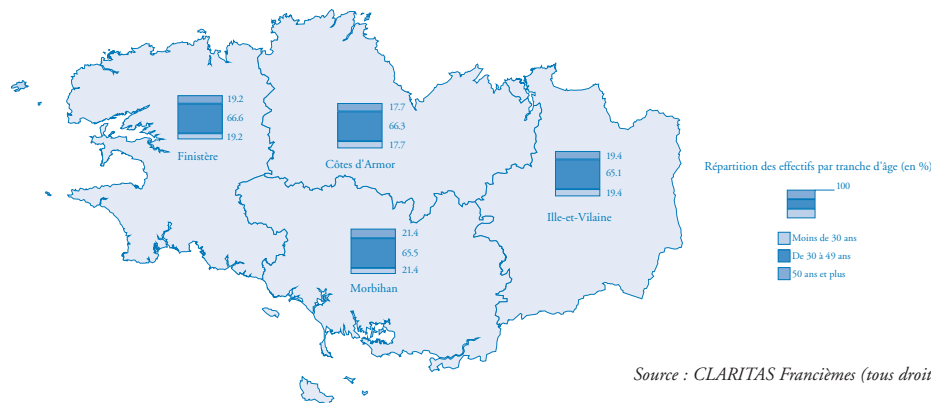
Pyramide des âges de la filière soignante

La pyramide des âges des salariés de la filière soignante met en évidence la sur-représentativité des femmes dans le secteur sanitaire, social et médico-social par rapport à l'ensemble du secteur tertiaire breton. De plus, on remarque une plus forte présence des salariés âgés de 45 ans à 50 ans dans le secteur sanitaire et social, et, à l'inverse, une sous-représentativité des salariés de plus de 55 ans.

La moyenne d'âge varie en fonction de l'activité des structures : 41,1 ans dans le sanitaire, 41,0 ans dans le social et 39,2 ans dans le médico-social. De même, les établissements publics présentent la moyenne d'âge la plus élevée : 40,9 ans contre 40,7 pour le secteur privé à but non lucratif et 38,3 dans le privé à but lucratif. Si l'on s'intéresse à la taille des structures, ce sont celles de taille moyenne qui affichent les moyennes d'âge les plus faibles (38,3 ans pour celles de 10 à 49 salariés et 39,5 pour celles de 50 à 199 salariés) (voir annexe 5 page 28).



Répartition des effectifs par tranche d'âge selon la localisation géographique (en %)



Le Morbihan est le département où la part des salariés âgés de 50 ans et plus est la plus importante : 21,4% contre 19,4% en Ille-et-Vilaine, 19,2% dans le Finistère et 17,7% dans les Côtes d'Armor.

A l'inverse, c'est le département des Côtes d'Armor qui affiche la part la plus importante de jeunes de moins de 30 ans : 16,1% contre 15,4% en Ille-et-Vilaine, 14,2% dans le Finistère et 13,1% dans le Morbihan.

3- Les créations nettes de postes budgétaires en 2003

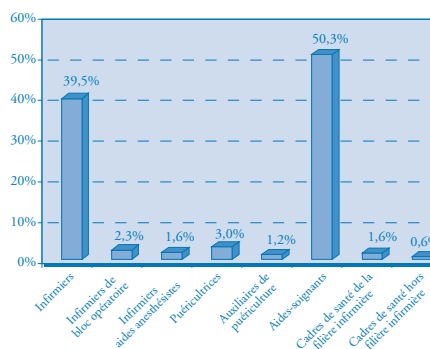
Les chiffres en volume sont présentés en annexe 6 page 29.

En 2003, on estime à 1 371 le nombre de créations de postes en équivalents temps plein (ETP) dans la filière soignante et à 42,9 le nombre de suppressions, soit un total de 1 328,1 créations nettes de postes. La plupart des créations ont eu lieu sur les postes d'infirmiers et d'aides-soignants (qui représentent à eux deux 90,3% des créations nettes de postes).

Si l'on ramène le nombre de créations nettes à l'effectif présent dans les établissements, on obtient un taux de création moyen de 3,8%. Ce taux atteint 9,2% pour les puéricultrices (nombre de créations important sur ce poste dû à la mise en place du plan périnatalité) et 6,2% pour les infirmiers de bloc opératoire mais seulement 1,4% pour les cadres de santé de la filière infirmière et 1,7% pour les auxiliaires de puériculture. Il est plus élevé dans les établissements ayant une activité médico-sociale (5,9%) et dans les établissements de petite taille (10,9%) (voir annexe 6 page 29).

Plus de la moitié des créations de poste ont eu lieu suite à une réduction du temps de travail (voir annexe 6 page 29). Ce pourcentage varie selon le poste, l'activité, le statut et la taille des structures. Il atteint 79,6% pour les infirmiers aides-anesthésistes, 65,3% dans le sanitaire, 64,7% dans le public et 70,7% dans les structures de 500 salariés et plus.

Répartition des créations nettes de postes par métier



Le taux de créations nettes⁽²⁾ par métier

Métier	Taux de créations nettes en 2003
Infirmiers	3,9%
Infirmiers de bloc opératoire	6,2%
Infirmiers aides-anesthésistes	4,0%
Puéricultrices	9,2%
Auxiliaires de puériculture	1,7%
Aides-soignants	4,3%
Cadres de santé de la filière infirmière	1,4%
Cadres de santé hors filière infirmière	4,0%
Ensemble	3,8%

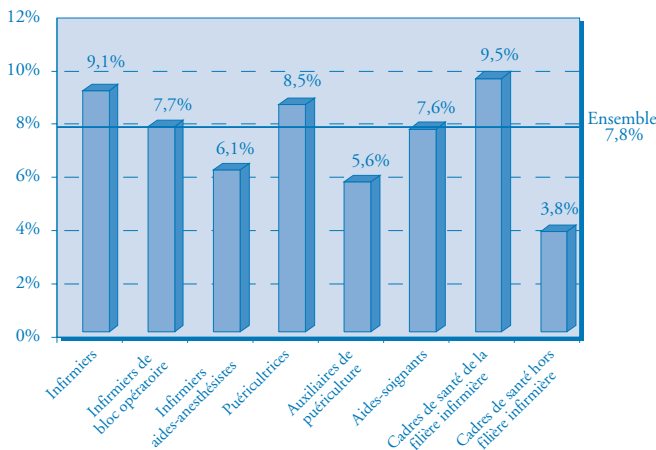
4- Les mouvements de personnel en 2003

Les mouvements ne concernent pas les salariés en contrat à durée déterminée (CDD). De plus, ils n'incluent pas les stagiaires de la formation professionnelle, les disponibilités et congés parentaux de la fonction publique, les intérimaires, les personnes effectuant des remplacements de salariés, les congés sabbatiques, les congés pour la création d'entreprise, les congés parentaux d'éducation, et les transformations de contrat à l'intérieur de l'établissement.

L'indice de rotation⁽³⁾ hors mouvements saisonniers en 2003

En 2003, l'indice de rotation est de 7,8%. Ainsi, pour un effectif de 100 personnes au 31/12/2002, il y a eu en moyenne 7,8 mouvements (entrées ou sorties) de salariés au cours de l'année 2003. Les mouvements sont plus nombreux, relativement à l'effectif, sur les postes de cadres de santé de la filière infirmière (part de 9,5%), d'infirmiers (9,1%) et de puéricultrices (8,5%).

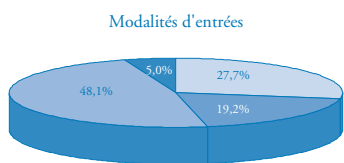
Les établissements ayant une activité médico-sociale affichent un indice de rotation plus élevé que la moyenne (11,5%), ainsi que les établissements de petite taille : 13,2% pour ceux employant de 1 à 9 salariés et 13,4% pour ceux employant de 10 à 49 salariés (voir annexe 7 page 30). Ces mouvements plus nombreux dans les petites structures peuvent provenir du fait que, pour changer de travail, le salarié d'une petite structure devra changer d'établissement alors que celui employé dans une grande structure changera de service.



⁽²⁾ Taux de créations nettes = (nombre de créations en 2003 - nombre de suppressions en 2003)/(effectif au 31/12/02).

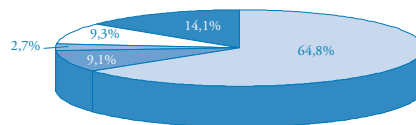
⁽³⁾ Indice de rotation en 2003 = (nombre d'entrées en 2003 + nombre de sorties en 2003)/(2 * effectif total au 31/12/2002).

Les modalités d'entrées et les motifs de sorties dans le secteur public



Dans les établissements publics, quasiment la moitié des entrées se fait par recrutements de contractuels sur postes vacants (48,1% des entrées). Suivent les recrutements sur concours (27,7%) et les mutations (19,2%). La part des recrutements sur concours atteint 50,0% pour les cadres de santé de la filière infirmière et hors filière infirmière. Les infirmiers sont plus nombreux que les autres à être recrutés par mutation (24,9%), alors que les auxiliaires de puériculture et les aides-soignants sont sur-représentés dans les recrutements de contractuels sur postes vacants (respectivement 62,5% et 56,3% contre 48,1% tous métiers confondus).

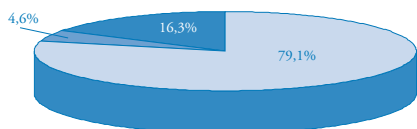
Motifs de sorties



Les départs en retraite concernent en 2003 plus de 6 sorties sur 10. Les mutations et les démissions concernent ensuite 9,1 et 9,3% des sorties. A noter que les départs en retraite touchent en priorité les cadres de santé de la filière infirmière (76,3% des sorties), les cadres de santé hors filière infirmière (75,0%) et les infirmiers (69,0%). La part des mutations est plus importante pour les infirmiers de bloc opératoire (45,0%), et celle des détachements pour les puéricultrices (34,8%).

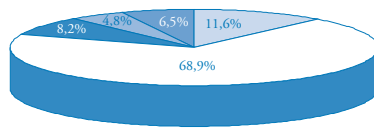
Les modalités d'entrées et les motifs de sorties dans le secteur privé

Modalités d'entrées



Dans les établissements privés, le CDI est le principal mode d'entrée (79,1% des entrées). Le CDI représente même 100% des entrées pour les cadres de santé de la filière infirmière, les auxiliaires de puériculture et les infirmiers aides anesthésistes. Les transferts concernent 4,6% des entrées, ce pourcentage s'élevant à 12,5% pour les infirmiers de bloc opératoire.

Motifs de sorties

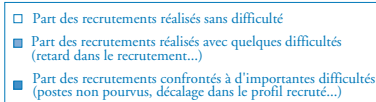
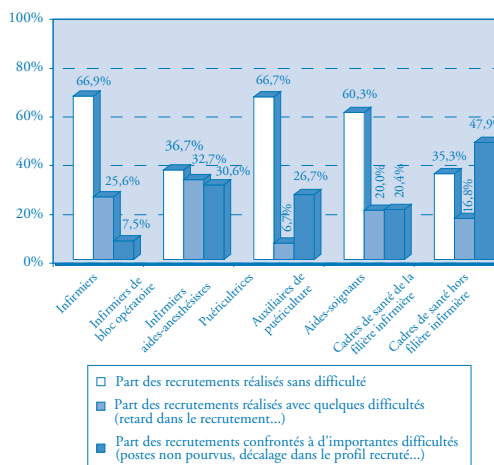


Les départs suite à des démissions atteignent des parts très importantes (68,9%, et même 74,5% dans le privé à but lucratif). Les départs en retraite concernent 11,6% des sorties, et les licenciements 8,2%. La part des démissions est encore plus élevée sur les postes d'infirmiers (75,0%). Les infirmiers de bloc opératoire sont, quant à eux, sur représentés pour les départs suite à des licenciements (14,3% contre 8,2% en moyenne) et les cadres de santé pour les départs en retraite (15,4% contre 11,6% en moyenne).

Les difficultés de recrutement selon le métier

En 2003, 92,8% des recrutements entrepris par les structures ont effectivement été réalisés, les 7,2% restant ayant rencontré de trop importantes difficultés les empêchant d'aboutir à une embauche. Les établissements déclarent n'avoir rencontré aucune difficulté pour 61,4% des recrutements, quelques difficultés (retard dans le recrutement...) pour 21,7% et des difficultés conséquentes (postes non pourvus, décalage dans le profil recruté...) pour 17,3%.

La plupart des recrutements ont eu lieu sur des postes d'aides-soignants (46,0% des recrutements entrepris), d'infirmiers (42,4%) et de cadres de santé de la filière infirmière (4,8%).



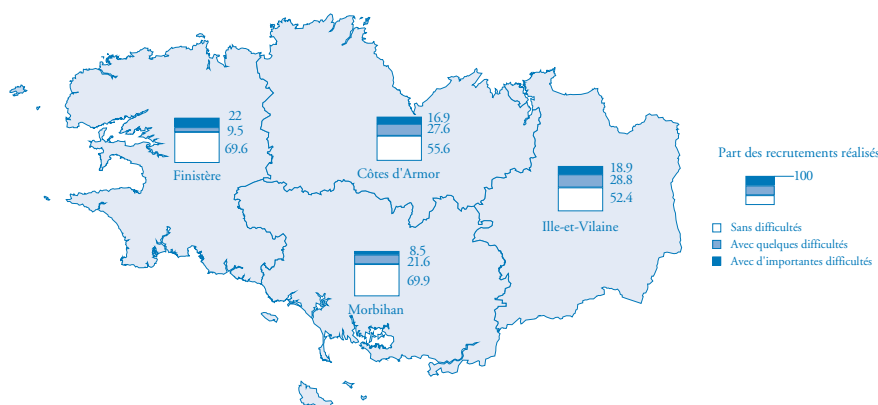
C'est ce dernier poste qui génère a priori le plus de difficultés dans les recrutements. En effet, sur 100 recrutements entrepris, seuls 70 ont été réalisés. Par ailleurs, les établissements déclarent avoir eu d'importantes difficultés pour près de la moitié des recrutements effectués sur ce type de poste.

Les établissements du secteur social et médico-social semblent connaître des difficultés plus importantes que ceux du secteur sanitaire (respectivement 35,9% et 27,6% de recrutements soumis à d'importantes difficultés contre 13,4% pour le secteur sanitaire). De même, ce sont les établissements du privé et notamment du privé à but non lucratif qui rencontrent le plus de difficultés lorsqu'ils souhaitent recruter du personnel. Enfin, les établissements de 1 à 9 salariés, et ceux de 200 à 499 salariés déclarent avoir des difficultés considérables pour seulement 7,3% et 7,9% des recrutements, contre 39,8% dans les établissements de 10 à 49 salariés (voir annexe 8, page 31).

Part des recrutements non aboutis

Infirmiers	3,6%
Infirmiers de bloc opératoire	28,6%
Infirmiers aides-anesthésistes	20,0%
Aides-soignants	5,9%
Cadres de santé de la filière infirmière	29,4%
Ensemble	7,2%

Les difficultés de recrutement selon la situation géographique



La carte ci-dessus montre que le Morbihan est le département dans lequel les établissements semblent avoir le moins de difficultés à recruter. En effet, 69,9% des recrutements sont réalisés sans aucune difficulté et seulement 8,5% sont soumis à de très importantes difficultés.

Le département du Finistère affiche un paradoxe puisqu'il compte à la fois une part importante de recrutements réalisés sans difficulté (69,6%) et la part la plus importante de recrutements soumis à d'importantes difficultés (22,0%).

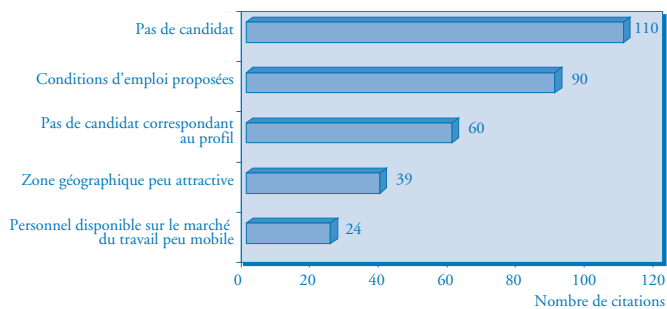
Répartition par type de difficulté rencontrée

Le manque de candidat, ou l'inadéquation entre le profil recherché et celui des candidats, sont les principales raisons avancées par les établissements pour expliquer les difficultés rencontrées lors des recrutements.

Les conditions de travail proposées (travail de nuit, travail à temps partiel, rémunérations...) sont également mises en avant. Le manque de candidat est surtout mis en avant pour les postes de puéricultrices, d'infirmiers aides-anesthésistes et d'infirmiers de bloc opératoire. Les conditions d'emploi proposées semblent quant à elles rendre plus difficiles les recrutements d'aides-soignants et d'infirmiers.

Dans les domaines sanitaires et sociaux, le manque de candidat est encore une fois la principale raison des difficultés de recrutement. Par contre, dans le médico-social, les conditions d'emploi proposées sont citées aussi souvent que la pénurie de main-d'œuvre pour expliquer les problèmes rencontrés.

Le département de l'Ille-et-Vilaine semble rencontrer davantage de problèmes lors des recrutements : seuls 52,4% des établissements ne rencontrent aucune difficulté.



A noter enfin que les conditions d'emploi proposées constituent la principale cause de difficultés dans le département des Côtes d'Armor, et que l'Ille-et-Vilaine est le département pour lequel la part des difficultés dues à une localisation géographique peu attractive est la plus élevée.

5- Les points clés

Plusieurs points importants ressortent de cette enquête. Les caractéristiques plus détaillées par métier sont présentées en annexe 9 page 32.

- Les postes d'infirmiers et d'aides-soignants rassemblent à eux deux 82,7% de la filière soignante.
- Entre 2002 et 2003, les effectifs de la filière soignante ont augmenté de 3,2%. Les hausses les plus fortes sont relevées sur les métiers de puéricultrices, d'infirmiers faisant fonction d'infirmiers de bloc opératoire et de cadres de santé hors filière infirmière, le métier d'infirmier de bloc opératoire étant le seul à présenter une baisse de ses effectifs.
- 87,5% des salariés sont des femmes.
- La moyenne d'âge en 2003 est de 40,8 ans. 14,7% des salariés ont moins de 30 ans et 19,4% ont 50 ans ou plus. Les métiers regroupant le plus de salariés âgés de 50 ans ou plus sont ceux de cadres de santé et d'aides opératoires.

A l'inverse, les postes d'infirmiers avec une fonction de puéricultrice, d'infirmiers faisant fonction d'infirmiers de bloc opératoire, d'agents non qualifiés faisant fonction d'aides-soignants et d'infirmiers sont occupés par des salariés plus jeunes.

- Le taux de création de postes en 2003 est de 3,8% en moyenne. La majorité des créations de postes concerne les infirmiers et les aides-soignants. 56,2% des créations sont dues à la réduction du temps de travail.
- L'indice de rotation en 2003 est de 7,8%. Il est légèrement plus élevé sur les postes de cadres de santé de la filière infirmière, d'infirmiers et de puéricultrices.
- 7,2% des recrutements entrepris en 2003 n'ont pas abouti faute à de très importantes difficultés de recrutement, dues la plupart du temps à un manque de candidat.

Les besoins futurs de main-d'œuvre

Les besoins futurs en emploi doivent être évalués pour l'ensemble de la région Bretagne. C'est pourquoi les chiffres obtenus sur l'échantillon ont été redressés pour obtenir des chiffres représentatifs de l'ensemble de la filière soignante en Bretagne. Pour cela, nous avons comparé, pour chaque métier, les effectifs obtenus sur l'échantillon à ceux fournis par la DRASS concernant l'ensemble des salariés bretons de la filière soignante du secteur sanitaire (qui représente à lui seul plus de 80% des emplois de la filière). Ainsi, par exemple, le nombre d'infirmiers en soins généraux du secteur sanitaire comptabilisés sur l'échantillon représente 71,4% du nombre total d'infirmiers en soins généraux du secteur sanitaire en Bretagne. Le redressement consiste alors à appliquer un coefficient de redressement de 100/71.4 pour toutes les données liées au métier d'infirmier en soins généraux afin d'atteindre les 100% (voir annexe 10 page 33 pour les autres métiers). Par hypothèse, ces mêmes coefficients ont été attribués aux données des secteurs social et médico-social, en l'absence de données effectives concernant l'emploi dans ces deux secteurs.

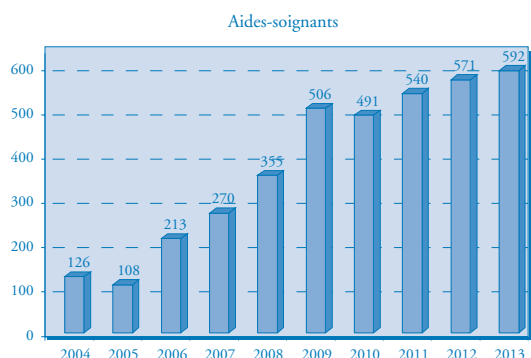
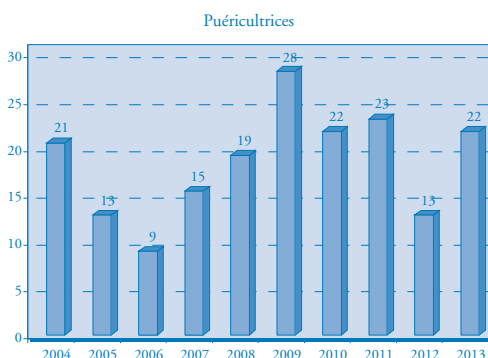
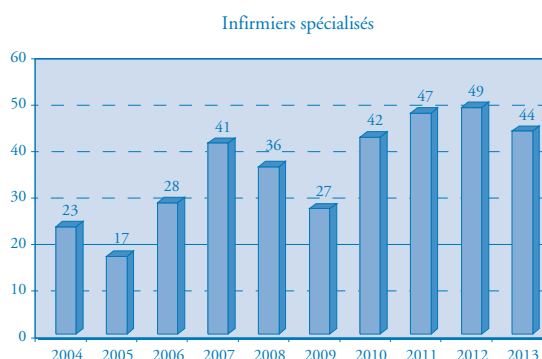
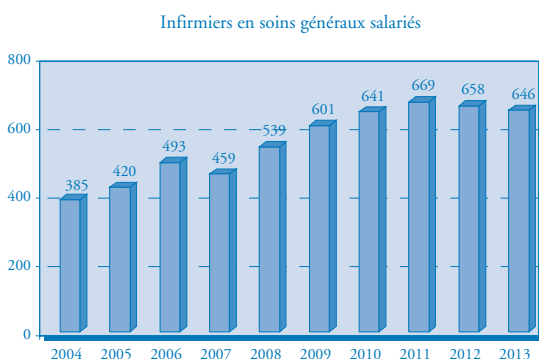
Dans cette partie, les raisonnements ne se font plus par métier mais par profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS). Les PCS concernées sont :

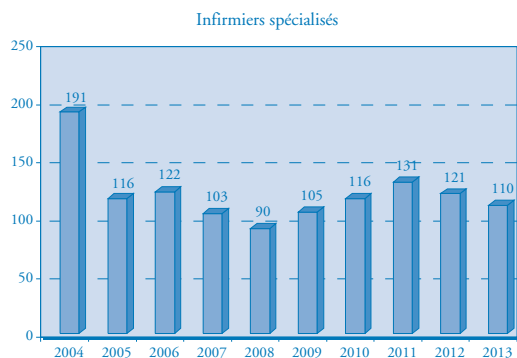
- PCS 4315 : Infirmiers en soins généraux salariés (regroupant les infirmiers, les infirmiers faisant fonction d'infirmiers de bloc opératoire et les infirmiers faisant fonction de cadres de santé).
- PCS 4314 : Infirmiers spécialisés (regroupant les infirmiers de bloc opératoire et les infirmiers aides-anesthésistes).
- PCS 4313 : Puéricultrices (regroupant les infirmiers avec une fonction de puéricultrices et les puéricultrices).
- PCS 5221 : Aides-soignants (regroupant les aides-soignants, les agents non qualifiés faisant fonction d'aides-soignants et les auxiliaires de puériculture)
- PCS 4311 : Cadres infirmiers et assimilés (regroupant les cadres de santé de la filière infirmière et hors filière infirmière).

Les agents non qualifiés faisant fonction d'aides-soignants, bien que n'ayant aucun diplôme spécifique, sont comptabilisés dans la PCS aides-soignants, dont ils représentent 7,4% des effectifs.

1- Estimation du nombre de départs en retraite

Les départs en retraite dans les 10 prochaines années (chiffres redressés)





Nombre de départs en retraite
entre 2004 et 2013
rapporté à l'effectif de 2003

Infirmiers en soins généraux salariés	34,7%
Infirmiers spécialisés	34,4%
Puéricultrices	24,4%
Aides-soignants	18,7%
Cadres infirmiers et assimilés	64,6%
Ensemble	27,7%

Note de lecture

L'âge de départ en retraite a été fixé :

- dans le privé : à 60 ans quel que soit le métier,
- dans le public : à 60 ans pour les aides-soignants et agents non qualifiés faisant fonction d'aides-soignants, et 56 ans pour les autres métiers.

De plus, les personnes dont l'âge en 2003 est supérieur à l'âge de départ en retraite partent, par hypothèse, en retraite en 2004.

D'ici à 2013, sur les métiers concernés, 11 027 personnes devraient partir à la retraite, ce qui représente 27,7% de l'effectif actuel. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui constaté en 1999, tous métiers confondus, qui prévoyait qu'un quart des effectifs salariés bretons partirait à la retraite entre 2000 et 2010.

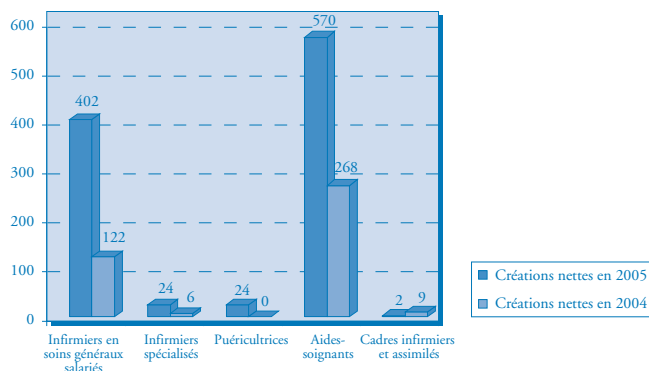
L'année 2004 compte 745 départs, puis ce nombre augmente régulièrement pour atteindre 1 413 en 2013.

Le métier pour lequel la part des départs futurs parmi l'effectif actuel est la plus élevée est celui de cadres de santé (64,8%), ce qui s'explique par la moyenne d'âge élevée sur ce poste. A l'inverse, les aides-soignants semblent moins touchés par le nombre des départs en retraite.

2- Les créations et suppressions de postes

Les créations et suppressions de postes prévues en 2004 et 2005 (chiffres redressés)

Nombre de créations ETP



Taux de créations nettes
en 2004⁽⁴⁾

Infirmiers en soins généraux salariés	2,9%
Infirmiers spécialisés	2,7%
Puéricultrices	5,5%
Aides-soignants	3,3%
Cadres infirmiers et assimilés	0,1%
Ensemble	3,0%

Pour l'année 2004, 773 créations de postes en ETP sont actées et 265 sont en cours de négociations. Soit un total de 1 038 créations de poste pour 2004, auxquelles viennent se soustraire 16 suppressions (dont 9 actées et 7 envisagées), soit 1 022 créations nettes. Ramené à l'effectif total, on aboutit à un taux de création prévu en 2004 de 3,0%, contre 3,8% en 2003. A l'horizon 2005, 156 créations de postes sont déjà actées et 258 sont en cours de négociation, soit un total de 414 créations. On compte également 8 suppressions de postes (dont 2 actées). Le nombre de créations nettes de postes pour 2005 est donc estimé à 406 ETP.

La grande majorité des créations de postes est prévue sur les métiers d'aides-soignants (55,7% des créations en 2004 et 66,0% en 2005) et d'infirmiers (39,3% et 30,2%).

Toutefois, si l'on ramène le nombre de créations à l'effectif total, c'est le poste de puéricultrice qui affiche le taux de création le plus élevé (5,5%), suivi par les aides soignants (3,3%), les infirmiers étant à 2,9%.

Le nombre de créations de postes est beaucoup plus important en 2004 qu'en 2005. Ceci en partie car l'année 2004 compte encore un nombre conséquent de créations de postes liées à la mise en place de réductions du temps de travail, dans les établissements publics notamment. De plus, le nombre de créations de postes en 2005 n'est pas encore connu ou conventionné dans tous les établissements. Les créations prévues en 2004 sur le poste de puéricultrice sont en partie dues à la fin du plan périnatalité.

Les créations nettes de postes de 2004 à 2009 (chiffres redressés)

Les créations de poste en 2004 et 2005 sont celles issues des réponses de l'enquête et redressées par rapport à la population totale. Pour les années suivantes, les créations ont été estimées. Trois scénarios ont été retenus : une croissance nulle du nombre

de créations à partir de 2005, une croissance de 1% chaque année à partir de 2005 ou une croissance de 2% chaque année à partir de 2005 (voir annexe 11 page 34).

3- Les mouvements inter-régionaux

A partir du recensement de 1999, l'INSEE calcule les migrations entre régions par catégorie socioprofessionnelle des

actifs en emploi entre 1990 et 1999. Les migrations concernant la filière soignante sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Nombre de départs	Nombre d'arrivées	Solde 1990-1999	
Infirmiers en soins généraux salariés	3 140	1 615	-1 525	
Infirmiers spécialisés	238	230	-8	
Puéricultrices	89	104	15	
Aides-soignants	1 613	1 373	-240	
Cadres infirmiers et assimilés	102	198	96	
Total	5 182	3 520	-1 662	<i>Source : INSEE – RP 99</i>

Seuls, les puéricultrices et les cadres infirmiers présentent des soldes migratoires positifs. Pour tous les autres métiers, les départs ont été plus nombreux que les arrivées entre 1990 et 1999, notamment sur le poste d'infirmier où le solde migratoire est de -1 525 personnes.

Il est intéressant de noter que ce sont surtout les jeunes qui quittent la Bretagne pour aller travailler dans d'autres régions, et que ce sont des personnes un peu plus âgées qui arrivent en Bretagne (voir annexe 13 page 36). Ceci peut s'expliquer en partie par les personnes qui partent pour trouver du travail puis qui reviennent dans leur région d'origine par la suite.

Les régions vers lesquelles les salariés partent sont les mêmes quel que soit le métier : l'Île-de-France et la région limitrophe à la Bretagne, les Pays de la Loire. Les infirmiers spécialisés sont également attirés par Midi-Pyrénées et les puéricultrices et cadres infirmiers par la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les régions que les salariés quittent pour venir travailler en Bretagne sont l'Île-de-France et les deux régions limitrophes à la Bretagne, la Basse-Normandie et les Pays de la Loire. Des cartes présentant ces migrations se trouvent en annexe 12 page 35.

Pour la suite de l'étude, on fera l'hypothèse que le nombre de migrations entre 2004 et 2013 est identique à celui observé entre 1990 et 1999, et on utilisera des moyennes annuelles. Pour l'ensemble des 5 professions (PCS) concernées, on estime donc à 166 le nombre de mouvements migratoires annuels moyens.

4- Synthèse : les besoins en emploi

Les besoins en emploi (notés B pour la suite) résultent d'une addition entre les départs en retraite et les créations de postes (recalculées en effectifs physiques à partir des chiffres en équivalents temps plein), à laquelle est soustrait le solde migratoire. L'hypothèse de la croissance nulle des créations de poste a été choisie, celles d'une croissance à 1% ou à 2% ne

changeant pas les résultats de façon significative (cf annexe 11, page 34). **A noter également que toutes les hypothèses de travail qui ont été faites sont modulables par la suite en fonction des évolutions observées sur les créations de postes, les migrations...**

Les besoins en emploi entre 2004 et 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Infirmiers en soins généraux salariés	997	724	797	763	843	905
Infirmiers spécialisés	50	25	36	49	44	35
Puéricultrices	46	11	7	14	18	27
Aides-soignants	779	429	534	591	676	827
Cadres infirmiers et assimilés	182	115	121	102	89	104
Total	2 054	1 304	1 495	1 519	1 670	1 898

Ces besoins ne concernent que les salariés du secteur sanitaire, social et médico-social et ne prend donc en compte ni les infirmiers libéraux ni les professionnels exerçant dans d'autres secteurs d'activité (établissements scolaires ou industriels, agence d'intérim...). Les besoins ont donc également été évalués pour ces emplois.

Pour cela, à partir des données du recensement de la population en 1999, les parts des infirmiers libéraux et des professionnels exerçant dans les autres secteurs d'activité ont été calculées.

	Part des salariés dans le secteur santé et action sociale	Part des salariés dans les autres secteurs de l'économie	Total
Infirmiers en soins généraux salariés	92,9%	7,1%	100%
Infirmiers spécialisés	94,5	5,5%	100%
Puéricultrices	85,9%	14,1%	100%
Aides-soignants	93,0%	7,0%	100%
Cadres infirmiers et assimilés	93,5%	6,5%	100%
Total	92,9%	7,1%	100%

Source : INSEE – RP 99

Ainsi, la part des infirmiers libéraux parmi les infirmiers en soins généraux atteint 17,6% et les parts des professionnels hors secteur sont présentées dans le tableau ci-dessus.

Les besoins en emploi sont donc recalculés, en faisant l'hypothèse que les départs en retraite, les créations de postes et les migrations suivent les mêmes logiques pour les infirmiers libéraux et les professionnels hors secteur que pour les salariés de la filière soignante.

Pour les infirmiers en soins généraux, les besoins en emploi sont augmentés de 24,7% (17,6% + 7,1%) pour prendre en compte les infirmiers libéraux et les professionnels hors secteur.

Pour les autres métiers, les besoins en emplois sont augmentés de 5,5% pour les infirmiers spécialisés, de 14,1% pour les puéricultrices, de 7% pour les aides-soignants et de 6,5% pour les cadres infirmiers et assimilés.

Les besoins en emplois recalculés (arrondis à l'unité) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les besoins en emploi réévalués entre 2004 et 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Infirmiers en soins généraux (salariés et libéraux)	1 243	903	994	952	1 052	1 128
Infirmiers spécialisés	53	26	38	52	46	37
Puéricultrices	53	13	8	16	20	30
Aides-soignants	834	459	571	632	724	885
Cadres infirmiers et assimilés	194	123	129	109	95	110
Total	2 376	1 523	1 740	1 760	1 936	2 191

1- L'offre de formation

Les données fournies sur la formation concernaient les quotas d'entrées en formation de 2000 à 2003. On a ensuite fait l'hypothèse que les quotas des années suivantes resteraient les mêmes que ceux de 2003. Puis, le nombre de diplômés a été estimé, en faisant l'hypothèse que le nombre de personnes diplômées chaque année correspond au quota de début de formation, sauf pour les infirmiers pour lesquels le taux d'échec était estimé à 10%.

Le nombre de diplômés sortant des formations en Bretagne a donc été estimé pour les années 2004 à 2009. Il constitue l'offre de formation (notée O par la suite).

L'offre de formation entre 2004 et 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Infirmiers en soins généraux salariés	929	929	1 064	1 064	1 064	1 064
Infirmiers spécialisés	110	110	110	110	110	110
Puéricultrices	30	30	30	30	30	30
Aides-soignants	1 007	1 007	1 007	1 007	1 007	1 007
Cadres infirmiers et assimilés	85	85	85	85	85	85
Total	2 161	2 161	2 296	2 296	2 296	2 296

Source : DRASS / Actions de santé

2- Rapprochement offre de formation et besoins en emploi

Le solde offre de formation (O) - besoins en emploi (B)

Le signe **O=B** représente une différence de -10 à +10 personnes entre le nombre de diplômés et les besoins en emplois.

Le signe **O>B** représente une différence de +10 à +200 entre le nombre de diplômés et les besoins en emplois.

Le signe **O>>B** représente une différence supérieure à +200 entre le nombre de diplômés et les besoins en emplois.

Le signe **O<B** représente une différence entre -10 et -100 entre le nombre de diplômés et les besoins en emplois.

Le signe **O<<B** représente une différence inférieure à -100 entre le nombre de diplômés et les besoins en emplois.

Les signes O>B et O>>B révèlent donc un nombre suffisant de diplômés par rapport aux besoins futurs, alors que le signe O<B révèle un déficit du nombre de diplômés par rapport aux besoins futurs.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Infirmiers en soins généraux (salariés et libéraux)	O<<B	O>B	O>B	O>B	O>B	O<B
Infirmiers spécialisés	O>B	O>B	O>B	O>B	O>B	O>B
Puéricultrices	O<B	O>B	O>B	O>B	O=B	O=B
Aides-soignants	O>>B	O>>B	O>>B	O>>B	O>>B	O>B
Cadres infirmiers et assimilés	O<<B	O<B	O<B	O<B	O<B	O<B

En 2004, les prévisions montrent des déficits du nombre de sortants de formation sur les postes d'infirmiers en soins généraux salariés, de puéricultrices et de cadres infirmiers. Ces déficits s'expliquent notamment par le nombre de départs en retraite important en 2004, par le nombre élevé de créations de postes (lié notamment à la réduction du temps de travail) et par la fin du plan périnatalité pour le poste de puéricultrice.

Pour le poste d'infirmier, les effets de la hausse des quotas en 2001 et 2003 permettraient dans les années suivantes de rendre l'offre de formation supérieure aux besoins en emploi.

Cependant, en 2009, l'offre serait de nouveau inférieure aux besoins. Pour les puéricultrices, l'offre et la demande s'équilibreraient également. Par contre, le poste de cadres infirmiers continuerait à afficher un déficit du nombre de sortants de formation dans les années à venir. Enfin, concernant les aides-soignants, le nombre de diplômés devrait être supérieur, de 2005 à 2008, de plus de 200 personnes au nombre de postes à pourvoir, ceci étant dû notamment à la hausse des quotas, qui sont passés de 708 en 2000 et 2001 à 932 en 2002 et 942 en 2003 (soit une hausse de plus de 30% en 3 ans).

Annexe 1

Déroulement chronologique de l'enquête

18 mars 2004	Envoi des questionnaires et ouverture du site.
1 ^{er} avril 2004	Point sur les réponses (taux de réponse de 13,4%). Début des relances de la part des fédérations et de la part du GREF Bretagne.
8 avril 2004	Point sur les retours (taux de réponse de 34,3%). listes des établissements n'ayant pas répondu envoyées aux fédérations. La date limite de réponse est repoussée au 23 avril.
16 avril 2004	Point sur les retours (taux de réponse de 44,3%). Listes des établissements n'ayant pas répondu envoyées aux fédérations.
23 avril 2004	Point sur les retours (taux de réponse de 54,1%). La date limite de réponse est repoussée au 21 mai.
23 avril au 12 mai 2004	Premiers traitements.
12 mai 2004	Réunion avec le groupe technique pour la présentation des premiers résultats. Dernières relances effectuées par les fédérations.
12 mai au 9 juin 2004	Actualisation des données avec les nouveaux questionnaires arrivés. Nouveaux traitements et nouvelle présentation du rapport suite à la réunion du 12 mai. Préparation d'une présentation PowerPoint.
9 juin 2004	Réunion avec le groupe de travail.
9 juin au 24 juin 2004	Actualisation des données avec les nouveaux questionnaires arrivés. Nouveaux traitements et nouvelle présentation du rapport suite à la réunion du 9 juin. Traitement des données de l'INSEE (Sirénage et migrations) et de la DRASS (formation). Évolution de la présentation PowerPoint.

Annexe 2

Les taux de réponse

Par fédération

	CCASS	UNIFED dont FEHAP	UHNO	URASSAD	URIOPSS	FHP	Affiliation à une fédération non précisée	Total
Nombre d'établissements ayant validé le questionnaire	107	44 21	76	21	62	11	264	585
Nombre d'établissements non concernés par l'enquête	20	63 18	0	0	19	0	160	262
Nombre total d'établissements ayant répondu <i>dont Internet</i> <i>dont papier</i>	127	107 39	76	21	81	11	424	847 334 243
Nombre total de questionnaires envoyés	251	132 58	104	36	181	28	540	1 272
Taux de réponse	50,6%	81,1% 67,2%	73,1%	58,3%	44,8%	39,3%	78,5%	66,6%

Le taux de réponse pour les établissements affiliés à la FHP est en réalité plus faible car 5 questionnaires ont été envoyés ultérieurement à des structures non listées dans le fichier initial. Le taux de réponse est donc de $11/33 = 33,3\%$

Par activité principale, statut et département

	Taux de réponse
Activité principale	
Sanitaire	69,3%
Sociale	95,9%
Médico-sociale	62,2%
Statut	
Public	64,5%
Privé à but non lucratif	70,7%
Privé à but lucratif	40,0%
Département	
Côtes d'Armor	58,2%
Finistère	69,9%
Ille-et-Vilaine	69,6%
Morbihan	66,6%
Ensemble	66,6%

Annexe 3

La répartition des effectifs par métier et évolution 2002-2003

	Effectif en 2003 (redressé par rapport à la population totale)	Part en 2003	Evolution 2002-2003 (%)
Infirmiers	15 443	38,5%	2,6%
Infirmiers de bloc opératoire	492	1,3%	-2,8%
Infirmiers faisant fonction d'infirmiers de bloc opératoire	402	1,0%	9,3%
Infirmiers aides anesthésistes	537	1,5%	1,5%
Infirmiers, avec une fonction de puéricultrice	231	0,6%	2,9%
Puéricultrices	526	1,4%	7,3%
Auxiliaires de puériculture	1 077	2,7%	2,3%
Aides opératoires autorisés (art. 4311-13 Code santé publique)	20	0,05%	0,0%
Aides-soignants	17 678	44,2%	4,0%
Agents non qualifiés faisant fonction d'aides-soignants	1 509	3,8%	3,0%
Cadres de santé de la filière infirmière	1 634	4,0%	-0,3%
Cadres de santé hors filière infirmière	250	0,6%	4,9%
Infirmiers faisant fonction de cadres de santé	141	0,4%	34,7%
Autres diplômés d'État faisant fonction de cadre de santé	9	0,02%	20,0%
Total	39 948	100,0%	3,2%

Annexe 4

La répartition des salariés par métier, activité principale, statut et taille de l'établissement

% par ligne	Activité principale de l'établissement		Statut de l'établissement		Taille de l'établissement				Nombre total de salariés (effectif redressé)	
	Sanitaire	Sociale	Public	Privé à but non lucratif	Privé à but lucratif	de 1 à 9 salariés	de 10 à 49 salariés	de 50 à 199 salariés		de 200 à 499 salariés
Infirmiers	88,2%	0,4%	11,3%	4,5%	0,2%	3,0%	8,3%	6,9%	81,5%	15 443
Infirmiers de bloc opératoire	92,7%	0,0%	10,7%	6,8%	0,0%	0,0%	4,4%	12,5%	83,1%	492
Infirmiers faisant fonction d'infirmiers de bloc opératoire	91,3%	0,0%	5,6%	46,3%	0,0%	0,0%	20,6%	31,4%	48,1%	402
Infirmiers aidés anesthésistes	91,9%	0,0%	4,3%	1,9%	0,0%	0,0%	2,6%	3,6%	93,8%	537
Infirmiers, avec une fonction de puéricultrice	90,6%	0,0%	0,0%	3,9%	0,0%	0,0%	0,0%	3,9%	96,1%	231
Puéricultrices	84,1%	1,5%	3,4%	1,2%	0,0%	0,2%	1,0%	4,4%	94,4%	526
Auxiliaires de puériculture	81,7%	6,2%	8,4%	5,7%	0,0%	2,7%	4,9%	8,3%	84,0%	1 077
Aides opératoires autorisés (arr. 4311-13 Code santé publique)	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	21,4%	78,6%	0,0%	20
Aides-soignants	74,7%	1,5%	15,5%	3,6%	1,1%	10,0%	14,6%	9,1%	65,1%	17 678
Agents non qualifiés faisant fonction d'aides-soignants	61,6%	4,7%	25,7%	3,2%	1,4%	20,8%	31,3%	14,4%	32,2%	1 509
Cadres de santé de la filière infirmière	89,6%	0,5%	8,7%	2,2%	0,6%	2,8%	5,6%	6,3%	84,6%	1 634
Cadres de santé hors filière infirmière	87,4%	0,6%	19,5%	1,7%	0,6%	5,7%	4,6%	4,6%	84,5%	250
Infirmiers faisant fonction de cadres de santé	76,2%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	11,9%	9,9%	1,0%	76,2%	141
Autres diplômés d'État faisant fonction de cadre de santé	33,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	16,7%	0,0%	50,0%	9
Ensemble des métiers	81,2%	1,2%	13,2%	4,3%	0,7%	6,6%	11,6%	8,4%	72,7%	39 948

Annexe 5

La répartition des effectifs par tranche d'âge

	Part des moins de 30 ans	Part des 30 à 49 ans	Part des 50 ans et plus	Total	Age moyen
Métier					
Infirmiers	17,5%	62,7%	19,8%	100%	40,4
Infirmiers de bloc opératoire	2,6%	81,0%	16,4%	100%	41,6
Infirmiers faisant fonction d'infirmiers de bloc opératoire	34,9%	51,2%	14,0%	100%	36,0
Infirmiers aides anesthésistes	2,8%	78,8%	18,4%	100%	42,4
Infirmiers avec une fonction de puéricultrice	39,4%	52,2%	8,3%	100%	33,6
Puéricultrice	12,7%	70,5%	16,8%	100%	40,0
Auxiliaire de puéricultrice	7,8%	70,6%	21,7%	100%	42,7
Aides opératoires	0,0%	42,9%	57,1%	100%	49,7
Aides soignants	14,0%	68,5%	17,4%	100%	40,5
Agents non qualifiés faisant fonction d'aide soignant	18,1%	64,4%	17,5%	100%	39,3
Cadres de santé de la filière infirmière	0,1%	61,2%	38,7%	100%	47,4
Cadres de santé hors filière infirmière	0,0%	41,2%	58,8%	100%	50,2
Infirmiers faisant fonction de cadres de santé	5,0%	83,0%	12,0%	100%	41,6
Autres diplômés d'État faisant fonction de cadres de santé	0,0%	100,0%	0,0%	100%	41,0
Activité principale de l'établissement					
Sanitaire	13,8%	66,1%	20,0%	100%	41,1
Sociale	12,2%	68,9%	18,9%	100%	41,0
Médico-sociale	18,8%	64,5%	16,7%	100%	39,2
Statut de l'établissement					
Public	14,2%	66,2%	19,6%	100%	40,9
Privé à but non lucratif	15,0%	65,0%	20,0%	100%	40,7
Privé à but lucratif	23,3%	61,0%	15,7%	100%	38,3
Taille de l'établissement					
De 1 à 9 salariés	11,8%	69,2%	19,0%	100%	40,4
De 10 à 49 salariés	19,8%	66,2%	14,0%	100%	38,3
De 50 à 199 salariés	18,0%	65,0%	17,0%	100%	39,5
De 200 à 499 salariés	16,3%	66,5%	17,2%	100%	40,0
500 salariés et plus	13,5%	65,9%	20,6%	100%	41,3
Département					
Côtes d'Armor	16,1%	66,3%	17,7%	100%	40,3
Finistère	14,2%	66,6%	19,2%	100%	41,0
Ille-et-Vilaine	15,4%	65,1%	19,4%	100%	40,5
Morbihan	13,1%	65,5%	21,4%	100%	41,2
Ensemble	14,7%	65,9%	19,4%	100%	40,8

Annexe 6

Les créations de poste en 2003

Chiffres redressés par rapport à la population totale

	Nombre de créations nettes en ETP* en 2003	Taux de création nette	% des créations dues à la RTT**
Métier			
Infirmiers	526,8	3,9%	58,5%
Infirmiers de bloc opératoire	28,0	6,2%	49,0%
Infirmiers aides anesthésistes	20,1	4,0%	79,6%
Puéricultrice	37,2	9,2%	42,1%
Auxiliaire de puéricultrice	15,7	1,7%	60,4%
Aides soignants	670,3	4,3%	56,9%
Cadres de santé de la filière infirmière	21,5	1,4%	18,3%
Cadres de santé hors filière infirmière	8,5	4,0%	23,7%
Activité principale de l'établissement			
Sanitaire	981,3	3,4%	65,3%
Sociale	10,2	2,5%	19,4%
Médico-sociale	336,6	5,9%	30,8%
Statut de l'établissement			
Public	1 142,2	3,9%	64,7%
Privé à but non lucratif	153,4	3,8%	8,0%
Privé à but lucratif	32,5	2,1%	3,4%
Taille de l'établissement			
De 1 à 9 salariés	21,4	10,9%	13,8%
De 10 à 49 salariés	158,3	7,6%	15,1%
De 50 à 199 salariés	148,9	3,8%	25,4%
De 200 à 499 salariés	72,1	2,6%	43,2%
500 salariés et plus	927,3	3,6%	70,7%
Département de l'établissement			
Côtes d'Armor	217,6	4,0%	52,1%
Finistère	436,3	3,8%	52,6%
Ille-et-Vilaine	450,8	3,9%	65,6%
Morbihan	223,4	3,6%	48,6%
Ensemble	1 328,1	3,8%	56,2%

* ETP *Équivalent Temps Plein*

** RTT *Réduction du Temps de travail*

Annexe 7

Les mouvements de personnels en 2003

Chiffres redressés par rapport à la population totale

	Nombre d'entrées en 2003	Nombre de sorties en 2003	Indice de rotation
Métier			
Infirmiers	1 604	1 120	9,1%
Infirmiers de bloc opératoire	40	35	7,7%
Infirmiers aides anesthésistes	33	32	6,1%
Puéricultrice	53	32	8,5%
Auxiliaire de puéricultrice	69	48	5,6%
Aides soignants	1 571	989	7,6%
Cadres de santé de la filière infirmière	131	182	9,5%
Cadres de santé hors filière infirmière	10	7	3,8%
Activité principale de l'établissement			
Sanitaire	2 551	1 892	7,0%
Sociale	43	27	7,5%
Médico-sociale	915	526	11,5%
Statut de l'établissement			
Public	2 960	2 038	7,9%
Privé à but non lucratif	400	256	6,8%
Privé à but lucratif	149	150	8,6%
Taille de l'établissement			
De 1 à 9 salariés	45	21	13,2%
De 10 à 49 salariés	414	231	13,4%
De 50 à 199 salariés	342	210	6,3%
De 200 à 499 salariés	249	201	7,3%
500 salariés et plus	2 459	1 782	7,5%
Département			
Côtes d'Armor	634	473	9,4%
Finistère	1 045	829	7,4%
Ille-et-Vilaine	1 131	714	7,2%
Morbihan	700	429	8,1%
Ensemble	3 509	2 445	7,8%

Annexe 8

Les difficultés de recrutement

	Nombre de recrutements entrepris (par les établissements de l'échantillon)	Part des recrutements non aboutis	Part des recrutements réalisés sans difficulté	Part des recrutements réalisés avec quelques difficultés	Part des recrutements confrontés à d'importantes difficultés
Métier					
Infirmiers	770	3,6%	66,88%	25,58%	7,53%
Infirmiers de bloc opératoire	49	28,6%	36,73%	32,65%	30,61%
Infirmiers aides anesthésistes	30	20,0%	66,67%	6,67%	26,67%
Puéricultrice	27	3,7%	59,26%	3,70%	37,04%
Auxiliaire de puéricultrice	29	0,0%	100,00%	0,00%	0,00%
Aides soignants	854	5,9%	60,30%	20,02%	20,37%
Cadres de santé de la filière infirmière	119	29,4%	35,29%	16,81%	47,90%
Cadres de santé hors filière infirmière	6	33,3%	33,33%	16,67%	50,00%
Activité principale de l'établissement					
Sanitaire	1 395	5,2%	66,5%	20,6%	13,4%
Sociale	39	25,6%	46,2%	17,9%	35,9%
Médico-sociale	450	12,0%	47,1%	25,3%	27,6%
Statut de l'établissement					
Public	1 371	6,0%	65,8%	18,4%	16,3%
Privé à but non lucratif	343	12,0%	55,1%	24,5%	20,4%
Privé à but lucratif	170	7,6%	38,8%	42,4%	18,8%
Taille de l'établissement					
De 1 à 9 salariés	41	0,0%	61,0%	31,7%	7,3%
De 10 à 49 salariés	322	17,4%	33,5%	26,7%	39,8%
De 50 à 199 salariés	251	6,4%	65,3%	20,7%	13,9%
De 200 à 499 salariés	229	5,2%	55,0%	37,1%	7,9%
500 salariés et plus	1 041	5,0%	70,5%	16,5%	13,5%
Département					
Côtes d'Armor	225	12,9%	55,6%	27,6%	16,9%
Finistère	527	8,2%	69,6%	9,5%	22,0%
Ille-et-Vilaine	720	6,7%	52,4%	28,8%	18,9%
Morbihan	412	3,9%	69,9%	21,6%	8,5%
Ensemble	1 884	7,2%	61,4%	21,7%	17,3%

Annexe 9

Principales caractéristiques par métier

Chiffres redressés par rapport à la population totale

	Effectif	Part dans la filière soignante	Évolution 2002-2003	Part des femmes	Age moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 30-49 ans	Part des 50 ans et plus	Indice de rotation	Part des recrutements non aboutis	Nombre de créations en 2003	Taux de créations nettes en 2003	Nombre de créations nettes en 2004	Taux de création en 2004	Nombre de créations nettes en 2005
Infirmiers	15 443	38,5%	2,6%	86,1%	40,4	17,5%	62,7%	19,8%	9,1%	3,6%	526,8	3,9%	402	2,9%	122
IBODE	492	1,3%	-2,8%	86,0%	41,6	2,6%	81,0%	16,4%	7,7%	28,6%	28,0	6,2%	14	3,3%	4
Infirmiers faisant fonction d'IBODE	402	1,0%	9,3%	86,0%	36,0	34,9%	51,2%	14,0%	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
IADÉ	537	1,5%	1,5%	68,0%	42,4	2,8%	78,8%	18,4%	6,1%	20,0%	20,1	4,0%	10	2,1%	3
Infirmiers avec une fonction de puéricultrice	231	0,6%	2,9%	97,2%	33,6	39,4%	52,2%	8,3%	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Puéricultrices	526	1,4%	7,3%	99,5%	40,0	12,7%	70,5%	16,8%	8,5%	3,7%	37,2	9,2%	24	5,5%	0
Auxiliaires de puériculture	1 077	2,7%	2,3%	100,0%	42,7	7,8%	70,6%	21,7%	5,6%	0,0%	15,7	1,7	16	1,7	0
Aides-opérateurs	20	0,08%	0,0%	100,0%	49,7	0,0%	42,9%	57,1%	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Aides-soignants	17 678	44,2%	2,6%	88,7%	40,5	14,0%	68,5%	17,4%	7,6%	5,9%	670,3	4,3%	554	3,4%	268
Agents non qualifiés faisant fonction d'aide-soignant	1 509	3,8%	3,0%	90,6%	39,3	18,1%	64,4%	17,5%	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Cadres de santé de la filière infirmière	1 634	4,0%	-0,3%	82,1%	47,4	10,0%	61,2%	38,7%	9,5%	29,4%	21,5	1,4%	0	0,0%	7
Cadres de santé hors filière infirmière	250	0,5%	4,9%	68,2%	50,2	0,0%	41,2%	58,8%	3,8%	33,3%	8,5	4,0%	2	0,9%	2
Infirmiers faisant fonction de cadre de santé	141	0,4%	34,7%	85,0%	41,6	5,0%	83,0%	12,0%	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Autres agents faisant fonction de cadre de santé	9	0,02%	20,0%	100,0%	41,0	0,0%	100,0%	0,0%	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ensemble	39 948	100%	3,2%	87,5%	40,8	14,7%	65,9%	19,4%	7,8%	7,2%	1 325,2	3,8%	1 023	3,0%	406

nd signifie que les données ne sont pas disponibles

Annexe 10

Méthode de redressement

Les chiffres obtenus suite à l'enquête, pour chaque catégorie socioprofessionnelle, sont redressés pour être représentatifs de l'ensemble de la région Bretagne.

Les comparaisons entre les chiffres obtenus sur l'échantillon et les chiffres fournis par la DRASS concernant l'ensemble des salariés bretons de la filière soignante ont donné les résultats suivants :

- Le nombre d'infirmiers en soins généraux obtenu sur l'échantillon représente 71,4% de l'ensemble des infirmiers en soins généraux bretons.
- Le nombre d'infirmiers spécialisés et de puéricultrices obtenu sur l'échantillon représente 78% des infirmiers spécialisés et des puéricultrices bretons.
- Le nombre d'aides-soignants obtenu sur l'échantillon représente 71,5% des aides-soignants bretons.
- Le nombre de cadres infirmiers et assimilés obtenu sur l'échantillon représente 69,7% des cadres de santé bretons.

Ainsi, les coefficients de redressement utilisés sont les suivants :

- $100/71,4=1,4005$ pour les chiffres concernant les infirmiers en soins généraux,
- $100/78=1,2820$ pour les chiffres concernant les infirmiers spécialisés et les puéricultrices,
- $100/71,5=1,3986$ pour les chiffres concernant les aides-soignants,
- $100/69,9=1,4347$ pour les chiffres concernant les cadres infirmiers et assimilés.

	Effectif sur l'échantillon en 2003	Effectif redressé en 2003
Infirmiers en soins généraux salariés	11 414	15 986
Infirmiers spécialisés	803	1 029
Puéricultrices	590	756
Aides-soignants	14 503	20 284
Cadres infirmiers et assimilés	1 319	1 893
Total	28 629	39 948

Annexe 11

Les créations de postes de 2004 à 2009 en ETP

Chiffres redressés par rapport à la population totale

Hypothèses :

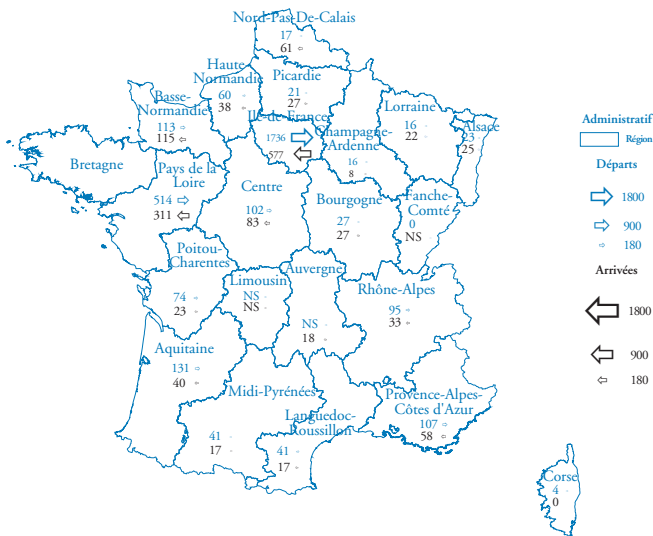
- croissance nulle du nombre de créations : le nombre de créations à partir de 2006 est le même que celui obtenu par l'enquête pour 2005,
- croissance de 1% : le nombre de créations augmente de 1% tous les ans à partir de 2006,
- croissance de 2% : le nombre de créations augmente de 2% tous les ans à partir de 2006.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Infirmiers en soins généraux salariés						
Croissance nulle	402	122	122	122	122	122
Croissance 1%	402	122	124	125	126	127
Croissance 2%	402	122	125	127	130	133
Infirmiers spécialisés						
Croissance nulle	24	6	6	6	6	6
Croissance 1%	24	6	7	7	7	7
Croissance 2%	24	6	7	7	7	7
Puéricultrices						
Croissance nulle	24	0	0	0	0	0
Croissance 1%	24	0	0	0	0	0
Croissance 2%	24	0	0	0	0	0
Aides-soignants						
Croissance nulle	570	268	268	268	268	268
Croissance 1%	570	268	271	273	276	279
Croissance 2%	570	268	273	279	284	290
Cadres infirmiers et assimilés						
Croissance nulle	2	9	9	9	9	9
Croissance 1%	2	9	9	9	10	10
Croissance 2%	2	9	9	10	10	10
Total Croissance nulle	1 023	406	406	406	406	406
Total Croissance 1%	1 023	406	410	414	419	423
Total Croissance 2%	1 023	406	414	423	431	440

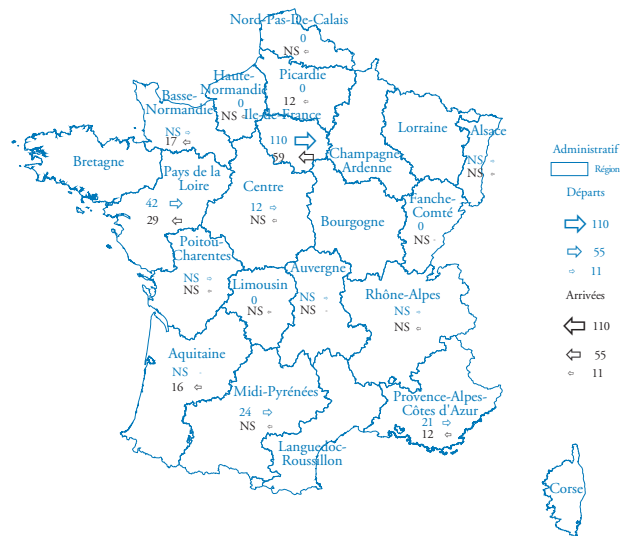
Annexe 12

Les migrations : régions d'accueil et régions d'origines par PCS

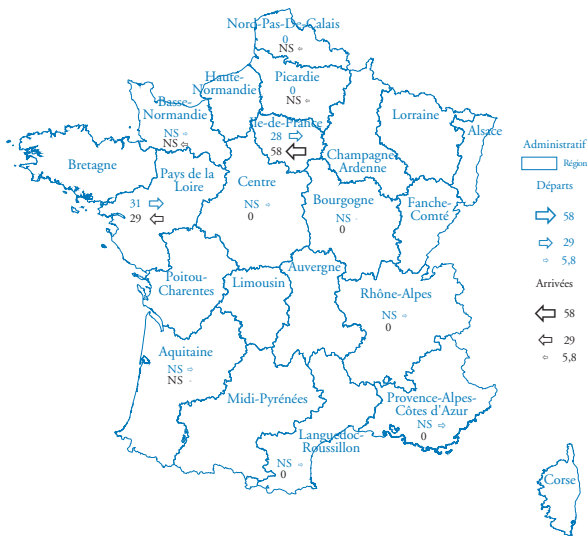
Infirmiers en soins généraux



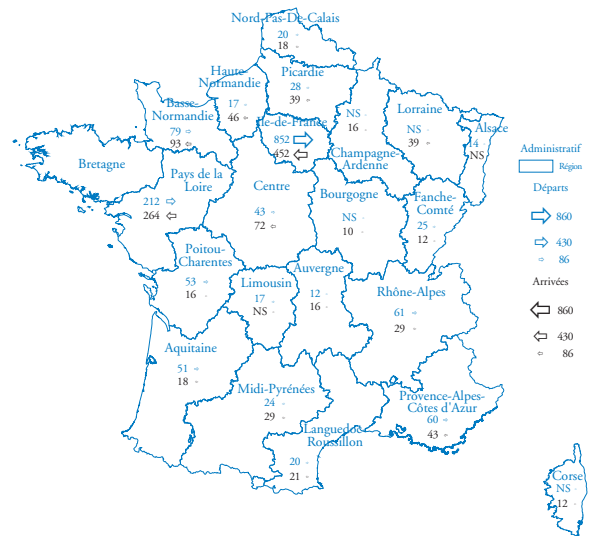
Infirmiers spécialisés



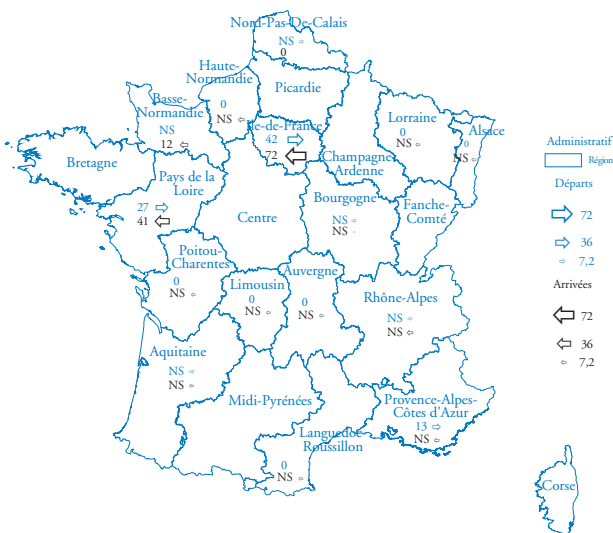
Puéricultrices



Aides-soignants



Cadres infirmiers et assimilés

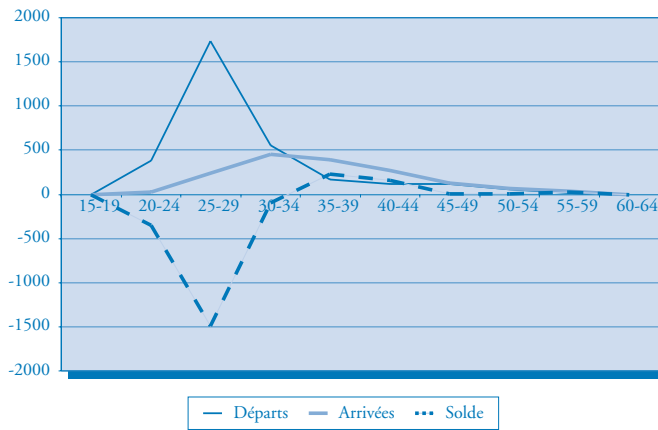


Note : NS : non significatif

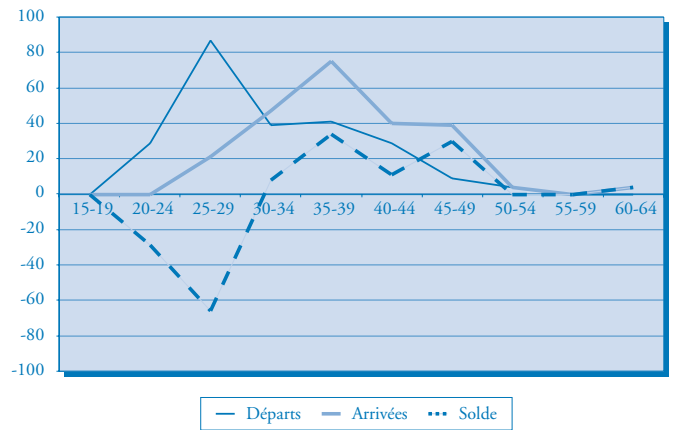
Annexe 13

Les migrations : âges de départ et âges d'arrivée par PCS

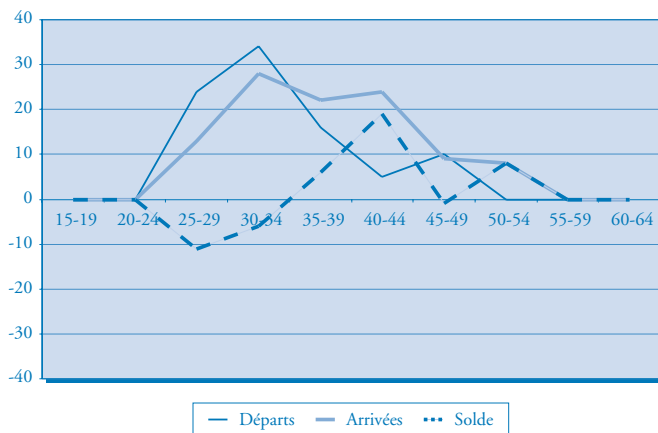
Infirmiers en soins généraux



Infirmiers spécialisés



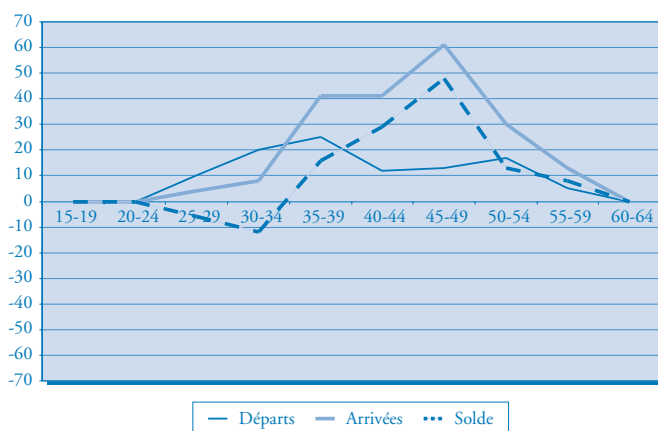
Puéricultrices



Aides-soignants



Cadres infirmiers et assimilés



Annexe 14

Signification des sigles

ADMR :	Aide à Domicile en Milieu Rural.
CDD :	Contrat à durée Déterminée.
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée.
DRASS :	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales.
DRTEFP :	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
EHPAD :	Établissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes.
ETP :	Équivalent Temps Plein.
FEHAP :	Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif.
FHPB :	Fédération de l'Hospitalisation Privée de Bretagne.
FNARS :	Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale.
GRAF Bretagne :	Groupement d'Intérêt Public de la Relation Emploi Formation.
IADE :	Infirmiers aides-anesthésistes Diplômés d'État.
IBODE :	Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'État.
PCS :	Profession et Catégorie Socioprofessionnelle.
SESSAD :	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile.
SYNERPA :	Syndicat National des Établissements et Maisons de Retraite Privés.
UHNO :	Union Hospitalière du Nord Ouest.
URASSAD :	Union Régionale des Associations de Soins et Service A Domicile.
URIOPSS :	Union Régionale Inter fédérale des Oeuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux.
UNIFED :	Union Nationale Inter fédérale des Fédérations d'Employeurs sans but lucratif.
URCCAS :	Union Régionale des Centres Communaux d'Action Sociale.

Annexe 15

Liste des membres du groupe de travail

Liste des personnes ayant participé aux différentes réunions de travail :

Monsieur Bernard BONNAFONT, DRASS Bretagne.
Madame Mireille BUTARD, DRASS Bretagne.
Madame Catherine NICOLAS, DRTEFP Bretagne.
Madame Viviane TREVILLY, Conseil Régional de Bretagne.
Monsieur Bernard CALON, UNIFED.
Madame Gwénaëlle DABO, URASSAD Bretagne.
Monsieur Michel ROBIN, URASSAD Bretagne.
Madame Véronique DORVAL, URIOPSS Bretagne.
Madame FOUCHER SAUVEE, ADMR Bretagne.
Madame GRACI LEON, ADMR Bretagne.
Madame Véronique GÉMIN, FHP Bretagne.
Monsieur Hughes ROLLAND, UHNO.
Madame Monique ROUILLARD, URCCAS Bretagne.
Madame A. TESSIER, SYNERPA.
Monsieur Yves MENS, GREF Bretagne.
Madame Anne SERANDON, GREF Bretagne.
Madame Paulina TABRIZI, GREF Bretagne.

Directeur de la publication	Yves MENS
Responsable de la publication	Christine NOUCHET
Rédaction	Paulina TABRIZI Anne SÉRANDON et membres du groupe de travail
PAO	Nathalie MOULIN

© La reproduction des informations incluses dans ce cahier est autorisée sous réserve expresse d'en mentionner la source.

GRF Bretagne

Mission Observatoire emploi-formation

Technopole Atalante Champeaux ■ 91, rue de Saint-Brieuc
CS 64347 ■ 35043 RENNES CEDEX

Tél 02 99 54 79 00

Fax 02 99 54 00 00

e-mail : gref@gref-bretagne.com ■ www.gref-bretagne.com



Contrat de plan
Etat-Région

